

Règlement du jeu-concours :

« [QUI VEUT ETRE L'UN DES PARRAINS 2019 DE NOS PROTEGES ?] »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Planet Ocean World (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : [824 510 762 00019], dont le siège social est situé Allée Ulysse, Centre Commercial Odysseum, 34960 Montpellier, Organise du mercredi 13 février 2018 à 15h00 au dimanche 10 mars 2019 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « [QUI VEUT ETRE L'UN DES PARRAINS 2019 DE NOS PROTEGES ?] » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plateforme facebook.com et au sein de la société organisatrice aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en postant un commentaire sur les publications de la page Facebook de Planet Ocean (<https://www.facebook.com/PlanetOceanMontpellier/>) ayant pour titre [[QUI VEUT ETRE L'UN DES PARRAINS 2019 DE NOS PROTEGES ?]] ; ou en déposant sa participation dans l'urne disposée dans la boutique « Mémoires d'Explorateur » de Planet Ocean Montpellier.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

4 gagnants seront tirés au sort dans la journée de lundi 11 mars 2019 suite à la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés avant mercredi 13 mars 2019 20h, suite au tirage au sort, et recevront un message leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Le nom des gagnants sera mentionné dans une publication sur la page Facebook de la société organisatrice entre le 11 mars et le 15 mars 2019.

Le tirage au sort effectué déterminera 4 gagnants parmi les participants ayant posté un commentaire sur la page Facebook de la société organisatrice ayant pour titre [QUI VEUT ETRE L'UN DES PARRAINS 2019 DE NOS PROTEGES ?] ou déposer leur participation dans l'urne de la boutique « Mémoires d'Explorateur » de Planet Ocean Montpellier

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des 4 lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Lot n°1 : Abonnement nominatif mensuel à Planet Ocean Montpellier ; 2 heures de visite des coulisses de Planet Ocean Montpellier ; un lot de la boutique de Planet Ocean Montpellier
- Lot n°2 : Abonnement nominatif mensuel à Planet Ocean Montpellier ; 2 heures de visite des coulisses de Planet Ocean Montpellier ; un lot de la boutique de Planet Ocean Montpellier
- Lot n°3 : Abonnement nominatif mensuel à Planet Ocean Montpellier ; 2 heures de visite des coulisses de Planet Ocean Montpellier ; un lot de la boutique de Planet Ocean Montpellier
- Lot n°4 : Abonnement nominatif mensuel à Planet Ocean Montpellier ; 2 heures de visite des coulisses de Planet Ocean Montpellier ; un lot de la boutique de Planet Ocean Montpellier

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu n'entraîne pas de frais de participation. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite aux internautes, et qu'il s'agit là de la seule dépense éventuelle qui pourrait être effectuée par un participant, il n'y a pas de possibilité de remboursement des frais de participation par la société organisatrice.